

Prix de thèses interdisciplinaires décerné par le Collège Doctoral de l'Université de Montpellier 2025

Règlement

Art. 1 : Objet

Le Collège Doctoral de l'Université de Montpellier est chargé de définir et de mettre en œuvre la formation doctorale transverse aux écoles doctorales membres de l'Université de Montpellier et des établissements accrédités ainsi que les actions pour favoriser l'insertion professionnelle des doctorants et la valorisation du doctorat.

Le prix de thèse du Collège Doctoral de l'Université de Montpellier a pour objet de récompenser trois docteur.e.s de la promotion 2024 du Collège Doctoral dont les travaux de recherche et de thèse ont un impact au-delà de leurs disciplines.

Art. 2 : Conditions de candidature

Candidats : Docteurs ayant soutenu leur thèse entre le 1^{er} janvier 2024 et le 31 décembre 2024, dont les travaux de recherche sont interdisciplinaires, et qui ont réalisé leurs thèses au sein de l'Université de Montpellier, de l'Institut Agro de Montpellier, de l'IMT Mines Alès ou d'AgroParisTech, dans une des écoles doctorales suivantes :

Droit et Science politique (DSP) - ED 461

Économie et Gestion de Montpellier (EDEG) - ED 231

Information Structures Systèmes (I2S) - ED 166

Sciences Chimiques Balard (SCB) - ED 459

Sciences Chimiques et Biologiques pour la santé (CBS2) - ED 168

Sciences du Mouvement Humain (SMH) - ED 463

Biodiversité, Agriculture, Alimentation, Environnement, Terre, Eau (GAIA) - ED 584

Territoires, Temps, Sociétés et Développement (TTSD) - ED60

Langues, Littératures, Cultures, Civilisations (LLCC) - ED58.

Sujet de thèse: travaux mettant en relation au moins deux disciplines pour étudier un problème scientifique ou une situation donnée; mais aussi des travaux transdisciplinaires, utilisant plusieurs disciplines de manière intégrée et proposant des méthodes nouvelles pour étudier un problème complexe.

Le dossier fera la distinction entre la nature interdisciplinaire du projet et le travail réalisé par le docteur.

La pluridisciplinarité consiste en une juxtaposition de perspectives disciplinaires qui élargit le champ de la connaissance, en accroissant le nombre des données, des outils et des méthodes disponibles. Dans la perspective pluridisciplinaire, les périmètres disciplinaires gardent leurs frontières et leur identité.

L'interdisciplinarité indique l'interaction et la coopération de plusieurs disciplines de domaines différents autour d'objets et de projets communs. Les travaux s'inscrivant dans un cadre interdisciplinaire ouvrent, pour chaque discipline sollicitée, des perspectives de recherche qui ne se limitent pas à leur périmètre respectif. Ces travaux associent des données, des méthodes, des outils, des théories et des concepts issus de disciplines différentes en une synthèse dans laquelle le rôle des composantes disciplinaires va au-delà de la simple juxtaposition.



Art. 3 : Dossier de candidature

Le dossier de candidature doit être envoyé par courriel à l'adresse : college-doctoral@umontpellier.fr, contenant :

- Une vidéo de trois minutes présentant les travaux de thèse non confidentiels à des non spécialistes et montrant l'aspect interdisciplinaire, en format mp4,
- Le formulaire de candidature complété qui argumente sur la nature interdisciplinaire du projet et du travail de thèse,
- Un résumé de la thèse de 1-2 pages,
- Le rapport de soutenance de la thèse,
- Le fichier électronique de la thèse.

Les fichiers doivent avoir le format suivant :

Acronyme Ecole Doctorale d'appartenance_NOM et Prénom du candidat_ **vidéo**.mp4

Acronyme Ecole Doctorale d'appartenance_NOM et Prénom du candidat_ **formulaire de candidature**.pdf

Acronyme Ecole Doctorale d'appartenance_NOM et Prénom du candidat_ **résumé de la thèse**.pdf

Acronyme Ecole Doctorale d'appartenance_NOM et Prénom du candidat_ **rapport de soutenance**.pdf

Acronyme Ecole Doctorale d'appartenance_NOM et Prénom du candidat_ **thèse**.pdf

Art. 4 : Procédure de sélection

4.1 - Le Collège Doctoral de l'Université de Montpellier reçoit toutes les candidatures et les met à disposition sur un espace numérique partagé.

4.2 - Chaque Ecole Doctorale téléchargera l'intégralité des dossiers des candidatures et évaluera :

A- Les candidat.e.s appartenant à son ED : en notant **la qualité de la thèse** sur une échelle de 0 à 5. L'ED pourra attribuer une note de 0, éliminatoire, si la candidature ne présente pas un caractère interdisciplinaire

B- Et ensuite, toutes les candidatures n'ayant pas reçu une note éliminatoire des autres ED : en notant **la nature interdisciplinaire des travaux de recherche et des résultats obtenus**.

Pour chaque dossier, la note finale (sur 10) sera obtenue en additionnant **la note A** et **la moyenne des notes B**.

Les 6 meilleures candidatures seront auditionnées par un jury de sélection.

Art. 5 : Nature et remise du prix

3 lauréats seront récompensés par un prix d'un montant de 500 euros.

Les prix seront remis au cours d'une cérémonie. Les lauréats s'engagent à faire une communication orale sur leur sujet au cours de la remise des prix.

Art. 6 : Publicité du règlement

Le présent règlement est disponible sur le site internet du Collège Doctoral (<https://collegedoctoral.umontpellier.fr/>) et peut être transmis à toute personne qui en fait la demande par voie électronique (college-doctoral@umontpellier.fr).